

Compte rendu de séance

Séance du 8 Décembre 2020

L' an 2020 et le 8 Décembre à 20 heures , le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué , s' est réuni au nombre prescrit par la loi , dans le lieu habituel de ses séances ,La Mairie sous la présidence de MORIN Claude Maire

Présents : M. MORIN Claude, Maire, Mmes : CLET Josette, FERLAND Nathalie, TRIFFAULT Nicole, MM : BEAUFILS Patrick, DUBOIS Thierry, HOCQUE Alain, LELIEVRE Stéphane, RICORDEAU Pierre

Absente: MORIN Andréa (Procuration donnée à Mr MORIN Claude)

Secrétaire: LELIEVRE Stéphane

Nombre de membres

- Afférents au Conseil municipal : 10
- Présents : 9

Date de la convocation : 30/11/2020

Date d'affichage : 30/11/2020

Acte rendu exécutoire

après dépôt en Sous-préfecture de Mamers
le :

et publication ou notification
du :

A été nommé(e) secrétaire : LELIEVRE Stéphane

Objet(s) des délibérations

SOMMAIRE

Proposition de devis pour la maîtrise d'ouvrage du projet d'aménagement de l'esplanade de la cheminée et du puits Sainte Barbe - DE2020-053

Vote des travaux pour le projet d'aménagement de l'esplanade de la cheminée et du puits Sainte Barbe - DE2020-054

Instauration du droit de préemption urbain - DE2020-055

Demande de subvention - DE2020-056

Devis CITEOS - DE2020-057

Devis tableau électrique - DE2020-058

Devis Eclairage accueil - DE2020-059

Devis Eclairage bureau du maire - DE2020-060

Devis Eclairage salle de réunion /cuisine - DE2020-061

Devis Exhumation de tombes - DE2020-062

Proposition de devis pour la maîtrise d'ouvrage du projet d'aménagement de l'esplanade de la cheminée et du puits Sainte Barbe

réf : DE2020-053

Monsieur Claude MORIN, Maire, propose le devis de la société BAIE (Bureau Aménagement Ingénierie Environnement) pour le projet d'aménagement de l'esplanade de la cheminée et du puits Sainte Barbe.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, accepte le devis de la société BAIE domiciliée 69 rue de l'Huisne 61110 Bellou sur Huisne pour la somme de 4 500€ HT relatif à la maîtrise d'œuvre. Le Conseil Municipal vote à l'unanimité et donne tout pouvoir à Monsieur MORIN Claude, Maire, pour signer le devis et tous documents s'y rapportant.

unanimité (pour : 10 contre : 0 abstentions : 0)

Vote des travaux pour le projet d'aménagement de l'esplanade de la cheminée et du puits Sainte Barbe

réf : DE2020-054

Monsieur Claude MORIN, Maire, présente le projet d'aménagement de l'esplanade de la cheminée et du puits Sainte Barbe. L'estimation prévisionnelle des travaux s'élève à 119 877.70€ HT soit 143 853.24€ TTC.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, accepte l'estimation prévisionnelle des travaux.

Le Conseil Municipal vote à l'unanimité et donne tout pouvoir à Monsieur MORIN Claude, Maire, pour signer le devis et tous documents s'y rapportant.

unanimité (pour : 10 contre : 0 abstentions : 0)

Instauration du droit de préemption urbain

réf : DE2020-055

Afin de permettre à la collectivité de mener à terme sa politique foncière et conformément à la réglementation en vigueur, Monsieur le Maire propose d'instaurer un droit de préemption urbain sur la zone agglomérée de la commune délimitée par les panneaux d'entrée de la commune.

Selon l'article L 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT), le maire « peut exercer, au nom de la commune, les droits de préemption définis par le Code de l'Urbanisme, que la commune en soit titulaire ou délégataire, de déléguer l'exercice de ces droits à l'occasion de l'aliénation d'un bien selon les dispositions prévues à l'article L 211-2 ou au premier alinéa de l'article L 213-3 de ce même code dans les conditions que fixe le conseil municipal »

Il revient au Conseil Municipal de décider du contenu de la délégation qu'il consent à Monsieur le Maire. Dès lors que la délégation est donnée au Maire, sans autre précision, il lui appartient de prendre les décisions relatives à la préemption et de décider de préempter ou de renoncer à la préemption.

Le Maire devra informer le Conseil Municipal des décisions prises dans le cadre de cette délégation lors de la séance du Conseil Municipal qui suivra.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, par 9 voix pour, 0 voix contre, 1 voix abstention)

Décide :

- d’instaurer sur le territoire communal, un droit de préemption urbain sur la partie agglomérée délimitée par le graphique approuvé au cours de cette séance et figurant sur le plan joint en annexe de la présente délibération ;
- de préciser que le droit de préemption institué par la présente décision entrera en vigueur à compter du caractère exécutoire de la délibération et après l’accomplissement des formalités prévues par la loi et les règlements ;
- de consentir à Monsieur le Maire la délégation d’exercer ou de renoncer à l’exercice de ce droit de préemption au nom de la commune ;
- que cette délégation donnée à Monsieur le Maire est effective pendant la durée du mandat électif ;
- de donner tous pouvoirs à Monsieur le Maire pour prendre toute décision, signer tout document relatif à cette délégation.

Majorité (pour : 9 contre : 0 abstentions : 1)

Demande de subvention

réf : DE2020-056

Monsieur MORIN, Maire, informe le Conseil Municipal des demandes de subventions et participations pour l'année 2020, et s'engage à inscrire au budget primitif les crédits nécessaires:

- AMF Téléthon
- APF France Handicap
- Centre de formation d’Apprentis pour MARGOTIN Jonathan
- Association française des sclérosés en plaque

Le conseil municipal après en avoir délibéré décide à l'unanimité :

Subventions refusées :

- AMF Téléthon
- APF France Handicap
- Association française des sclérosés en plaque

Subventions acceptées :

- Centre de formation d’Apprentis pour MARGOTIN Jonathan pour la somme de 50€.

Cette somme est inscrite au compte 6574 du budget primitif 2020.

unanimité (pour : 10 contre : 0 abstentions : 0)

Devis CITEOS

réf : DE2020-057

Monsieur Stéphane LELIEVRE, 2^e adjoint, présente le devis pour la dépose d'un encastré de sol existant plus la fourniture et la pose d'un projecteur sur le parvis de l'église par l'entreprise CITEOS domiciliée route d'Alençon 72088 LE MANS CEDEX 9.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, accepte le devis de la société CITEOS pour la somme de 1 068.01€ TTC .

Le Conseil Municipal vote à l'unanimité et donne tout pouvoir à Monsieur MORIN Claude, Maire, pour signer le devis et tous documents s'y rapportant.

unanimité (pour : 10 contre : 0 abstentions : 0)

Devis tableau électrique

réf : DE2020-058

Monsieur Claude MORIN, maire, présente le devis de la société UP LINE pour le changement des pièces endommagées sur le tableau électrique de la mairie.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, accepte le devis de la société UP LINE domiciliée rue Gambetta 72270 MALICORNE SUR SARTHE pour la somme de 593.30€ TTC.

Le Conseil Municipal vote à l'unanimité et donne tout pouvoir à Monsieur MORIN Claude, Maire, pour signer le devis et tous documents s'y rapportant.

unanimité (pour : 10 contre : 0 abstentions : 0)

Devis Eclairage accueil

réf : DE2020-059

Monsieur Claude MORIN, maire, présente le devis de la société UP LINE pour le remplacement des dalles du plafond avec led à l'accueil de la mairie.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, accepte le devis de la société UP LINE domiciliée rue Gambetta 72270 MALICORNE SUR SARTHE pour la somme de 441€ TTC.

Le Conseil Municipal vote à l'unanimité et donne tout pouvoir à Monsieur MORIN Claude, Maire, pour signer le devis et tous documents s'y rapportant.

unanimité (pour : 10 contre : 0 abstentions : 0)

Devis Eclairage bureau du maire

réf : DE2020-060

Monsieur Claude MORIN, maire, présente le devis de la société UP LINE pour le remplacement des dalles du plafond avec led pour le bureau du Maire.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, accepte le devis de la société UP LINE domiciliée rue Gambetta 72270 MALICORNE SUR SARTHE pour la somme de 388.80€ TTC.

Le Conseil Municipal vote à l'unanimité et donne tout pouvoir à Monsieur MORIN Claude, Maire, pour signer le devis et tous documents s'y rapportant.

unanimité (pour : 10 contre : 0 abstentions : 0)

Devis Eclairage salle de réunion /cuisine

réf : DE2020-061

Monsieur Claude MORIN, maire, présente le devis de la société UP LINE pour le remplacement des dalles du plafond avec led pour la salle de réunion et la cuisine.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, accepte le devis de la société UP LINE domiciliée rue Gambetta 72270 MALICORNE SUR SARTHE pour la somme de 1113.60€ TTC.

Le Conseil Municipal vote à l'unanimité et donne tout pouvoir à Monsieur MORIN Claude,

Maire, pour signer le devis et tous documents s'y rapportant.

unanimité (pour : 10 contre : 0 abstentions : 0)

Devis Exhumation de tombes

réf : DE2020-062

Monsieur Alain HOQUE, 1er adjoint, présente le devis de la société TOUCHARD pour la reprise de concessions dans le cimetière de NOUANS.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, accepte le devis de la société TOUCHARD domiciliée 3 bis rue de Carnot 72290 BALLON SAINT MARS pour la somme de 4800€ TTC.

Le Conseil Municipal vote à l'unanimité et donne tout pouvoir à Monsieur MORIN Claude, Maire, pour signer le devis et tous documents s'y rapportant.

unanimité (pour : 10 contre : 0 abstentions : 0)

Questions diverses :

Complément de compte-rendu:

Mr le Maire souligne que le projet de marché de maîtrise d'oeuvre est conditionné à l'obtention de la subvention Fonds Pays de la Loire.

Le Conseil départemental a réalisé des travaux d'enrobé pour la traversée de route rue Ste Barbe au mois de décembre.

Le budget consacré aux travaux rue Ste Barbe par la commune a été tenu soit 69 000€ au total.

Des devis vont être demandés pour la réfection de la toiture de la grange.

Les cadeaux de Noël pour les enfants seront distribués lors d'une permanence en mairie le samedi 12 décembre.

Les colis pour les plus de 68 ans seront apportés directement chez les habitants en respectant les gestes barrières.

En mairie le 17/12/2020
Le Maire
Claude MORIN



